

Signature du protocole d'accord du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

Serge SMOCK, Président de la CAACL, et Gilles ADELSON, 1^{er} vice-président, délégué à l'aménagement de l'espace communautaire et à l'habitat, ont le plaisir de vous inviter à la signature du protocole d'accord du 1^{er} Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CAACL qui aura lieu le jeudi 22 février 2024, au siège de la CAACL, à 11h.

Le PILHI est une démarche qui vise à cibler les causes de l'habitat indigne afin de proposer des plans d'action pour y remédier.

Élaboré en collaboration avec les partenaires de l'habitat : la Préfecture de Guyane, la CTG, les bailleurs sociaux, les communes, etc., il se déploiera sur 6 ans de 2023 à 2029. Il est doté d'un programme d'actions pluriannuelles qui repose sur les trois objectifs socles du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CAACL :

- 🔗 Produire des logements suffisants et adaptés ;
- 🔗 Résorber l'habitat insalubre ;
- 🔗 Mettre un terme aux développements illicites de constructions et quartiers entiers.

Plus de 7 000 logements potentiellement indignes sont actuellement implantés sur 78 secteurs aux formes d'indignité multiples. Ces secteurs concernent plus de 20 % de la population du territoire de l'Agglo.

Suite à un diagnostic territorial, la CAACL a priorisé 22 secteurs soit plus de 3 350 logements, dont 4 secteurs complexes. 18 secteurs opérationnels seront traités via les dispositifs suivants :

- 🔗 9 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- 🔗 7 opérations de Maîtrises d'Œuvres Urbaine et Sociales (MOUS) de relogement ;
- 🔗 3 Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) ou Résorption de l'Habitat Spontané (RHS).

La mise en œuvre de ce dispositif d'envergure vient confirmer l'investissement de la CAACL en tant que chef de file de la politique de l'habitat sur le territoire intercommunal notamment sur les enjeux de lutte contre l'habitat indigne et spontané.

CONTACTS PRESSE

Stévie BARTHELEMY

Chargée de communication
Direction communication
Tél : 0594 28 28 28 / 0694 40 45 04
Mail : stevie.barthelemy@cacl-guyane.fr

Laurent ACÉLOR

Responsable cellule Habitat et Planification
Direction Habitat, Aménagement & Mobilité
Tél : 0594 28 23 99 / 0694 38 05 47
Mail : laurent.ancelor@cacl-guyane.fr